

IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Prénom _____ Nom _____ Date de naissance

RÉSERVÉ AU PATRO

du groupe _____ Nom du moniteur _____ # fiche de l'enfant _____

Nous tenons à vous informer que dans le contexte des activités du Patro, il a été décidé de ne mettre aucune interdiction quant aux aliments, crème solaire et autres produits pouvant s'avérer allergènes. Le Patro a pour mission d'éduquer et de sensibiliser autant les jeunes victimes d'allergies que les autres jeunes. Le Patro a institué la procédure suivante pour les enfants de 4 à 17 ans.

RESPONSABILITÉ DU PARENT

1. Inscrire votre enfant au Patro et mentionner que votre enfant a une allergie sur la fiche d'inscription (verso de la feuille d'inscription).
2. Remplir et remettre le document d'autorisation d'administration de médicaments au secrétariat (document disponible au secrétariat). Vous devez remplir ce document même si vous refusez le protocole.
3. Remettre à votre enfant une trousse d'urgence contenant de l'adrénaline (EpiPen) sous la forme d'un CRAYON AUTO-INJECTEUR PRE-CHARGÉ. Ce crayon doit être destiné à l'administration d'une seule dose d'adrénaline et doit respecter la date d'expiration.
4. S'assurer que l'enfant portera le crayon dans un sac-ceinture en tout temps. Ceci est particulièrement important lors des sorties. Dans ce cas, l'enfant qui n'a pas sa trousse ne pourra pas participer aux activités et devra retourner à la maison.
5. Expliquer l'utilisation de l'auto-injecteur à son enfant et en quelle occasion s'en servir.
6. Identifier l'EpiPen au nom de l'enfant et de son groupe d'âge.

*** La trousse ANAKIT avec seringue sera refusée puisqu'elle nécessite une manipulation plus complexe et une formation pour notre personnel. ***

RESPONSABILITÉ DU PATRO

1. Dès le début des activités du Patro, un membre du personnel rencontrera le groupe de votre enfant afin de sensibiliser les jeunes aux risques du partage de nourriture et aux signes précurseurs du choc anaphylactique.
2. Le personnel d'animation a reçu une formation de base pour l'usage de l'auto-injecteur de type crayon.
3. En cas d'utilisation de l'auto-injecteur de type crayon, dès que la dose sera donnée, le parent et l'ambulance seront appelés (il est à noter que les frais seront chargés au parent).

Acceptation du protocole pour _____ (nom de l'enfant). Le parent accepte le présent protocole.

Refus du protocole : Le parent refuse la procédure et propose une autre procédure pour _____ (nom de l'enfant). La proposition doit être faite en remplissant le verso de cette feuille. Le personnel du Patro analysera cette proposition. Pour appliquer la proposition faite par le parent, elle devra être acceptée par le Patro.

Signature du parent

Date

